

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Agirc-Arrco ouvre deux premiers centres d'accueil et d'information en Guadeloupe et en Guyane

Paris, 4 février 2020

L'Agirc-Arrco annonce l'ouverture au public de deux nouveaux centres d'information (Cicas), aux Abymes en Guadeloupe et à Cayenne en Guyane.

Les deux Cicas de la Guadeloupe et de la Guyane sont ouverts au public depuis le 25 novembre. Leurs conseillers ont pour mission d'informer et de conseiller le public sur leurs droits à la retraite, principalement Agirc-Arrco et Ircantec. Ils accueillent, avec ou sans rendez-vous, les futurs retraités pour les accompagner dans leurs démarches lors de la constitution du dossier de retraite complémentaire.

Avec l'ouverture de Cicas dans ces deux départements d'Outre-mer, l'Agirc-Arrco souhaite garantir une amélioration de son offre de services à l'ensemble de ses concitoyens, qu'ils soient en métropole ou dans un territoire ultramarin.

« Nos concitoyens souhaitent avoir le choix pour effectuer leurs démarches. Pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes, nous leur proposons non seulement des services digitalisés mais aussi des services de proximité. Parce que nos Cicas ont vocation à être présent dans chaque département, il était essentiel de proposer un service d'accueil et d'information dans nos départements et régions d'Outre-mer », précise **François-Xavier Selleret, Directeur général de l'Agirc-Arrco.**

Le réseau Cicas Agirc-Arrco compte désormais 110 centres d'accueil et plus de 900 conseillers sur l'ensemble du territoire français.

Horaires d'accueil et d'information au public

Cicas de la Guyane :

*par tél. au 05 90 23 93 66 du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 puis de 13h00 à 14h30.

*sur place avec ou sans rdv au 477 chemin de Sadecki à Cayenne du lundi au vendredi (sauf mercredi) 7h30 à 12h.

Cicas de la Guadeloupe :

*par tél. au 05 90 23 93 66 les lundi, mardi, jeudi de 7h30 à 12h30 // 13h30 à 16h30 et les mercredi, vendredi de 7h30 à 13h.

*sur place avec ou sans rdv au Parc La Providence, bd Daniel Marsin, Les Abymes du lundi au vendredi de 7h15 à 12h.

A propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 18,5 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs. 12,6 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à plus de 79 milliards d'euros. Le régime Agirc-Arrco est issu de la fusion le 1^{er} janvier 2019 des régimes Agirc et Arrco. Les orientations stratégiques du nouveau régime pour une période de quatre ans - **Ambition Retraite 2022** – ont conduit les équipes Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût visant à offrir un parcours client simple et personnalisé. Ainsi, le régime Agirc-Arrco se positionne comme un acteur incontournable de l'inter-régimes. Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 01 71 72 12 49 – 06 99 66 84 94